



DELIBERATION N° 21/116 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE RELATIVE A L'ELECTION DES VICE-PRESIDENTS

RILATIVA À L'ELEZIONE DI I VICI PRESIDENTI

SEANCE DU 1ER JUILLET 2021

L'an deux mille vingt et un, le premier juillet, l'Assemblée de Corse, convoquée le 28 juin 2021, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Jean-Félix ACQUAVIVA, Jean-Christophe ANGELINI, Danielle ANTONINI, Jean-Baptiste ARENA, Guy ARMANET, Véronique ARRIGHI, Angèle BASTIANI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Vanina BORROMEI, Valérie BOZZI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Vannina CHIARELLI-LUZI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Santa DUVAL, Bianca FAZI, Eveline GALLONI D'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Josepha GIACOMETTI-PIREDDA, Gilles GIOVANNANGELI, Lauda GUIDICELLI, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Vanina LE BOMIN, Dominique LIVRELLI, Don Joseph LUCCIONI, Antonia LUCIANI, Saveriu LUCIANI, Laurent MARCANGELI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Flora MATTEI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Julien PAOLINI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO DI BORGIO, Paul QUASTANA, Anne-Laure SANTUCCI, Jean-Michel SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, Gilles SIMEONI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Julia TIBERI, Hyacinthe VANNI, Alex VINCIGUERRA

L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU** le Code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IV^{ème} partie, et notamment son article L. 4422-9,
- VU** la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19 et notamment son titre II,
- VU** la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire,
- VU** la loi n° 2021-689 du 31 mai 2021 relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire,

VU l'ordonnance n° 2020-391 du 1^{er} avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de Covid-19,

VU le décret n° 2021-699 du 1^{er} juin 2021 prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire modifié par le décret n° 2021-724 du 7 juin 2021,

VU le décret n° 2021-850 du 29 juin 2021, modifiant le décret n° 2021-699 du 1^{er} juin 2021,

CONSIDERANT que le quorum requis de la majorité des membres de l'Assemblée de Corse est atteint ;

CONSIDERANT que la liste suivante est déposée, respectant le principe de la parité ;

- M. Hyacinthe VANNI
- Mme Nadine NIVAGGIONI

CONSIDERANT les résultats du premier tour de scrutin :

- INSCRITS : 63
- VOTANTS : 33
- EXPRIMÉS : 32
- Blanc : 1

La liste ayant obtenu 32 voix, soit la majorité absolue,

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE PREMIER :

Sont déclaré(e)s élu(e)s vice-président(e)s de l'Assemblée de Corse :

- M. Hyacinthe VANNI
- Mme Nadine NIVAGGIONI

ARTICLE 2 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité de Corse.

Aiacciu, le 1er juillet 2021

La Présidente de l'Assemblée de Corse,



Marie-Antoinette MAUPERTUIS